

ARTICLE 1 – INSCRIPTION

L'inscription est valide lorsque le dossier **complet** est renseigné sur Gestgym et validé par le club.
L'adhésion est prévue pour l'année sportive allant de septembre 2025 à juin 2026.

ARTICLE 2 - COTISATION

La cotisation est à verser en début d'année et est non remboursable. **Toute année commencée est entièrement due.**
Le montant de la cotisation comprend la licence à la FFG (65 €) ainsi que la licence Omnisport (15€) qui sont directement reversées à la FFG et à l'omnisport par nos soins.
Plusieurs chèques peuvent être établis à l'ordre du CAB Gym. Dans ce cas, mentionner au dos des chèques le mois d'encaissement.
Le paiement en espèce doit se faire en une seule fois.

ARTICLE 3 – LES ENTRAÎNEMENTS – LES STAGES

Les heures indiquées sur le planning correspondent au début et à la fin des cours.
Les gymnastes doivent venir en tenue vestimentaire correcte et appropriée.
La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances. Seul le premier samedi des vacances est maintenu. Des cours peuvent être annulés en cas de compétition.
Toutefois, des stages Loisirs/Compétitions sont organisés durant les vacances scolaires. Les dates, modalités et les tarifs vous seront communiqués avant chaque session. La réservation et le paiement sont **obligatoires** pour ces stages.
La composition des groupes est du ressort exclusif des responsables, de même que l'élaboration du calendrier des entraînements et de la participation aux compétitions.
Seules les personnes ayant cotisé au CAB section Gymnastique ont l'autorisation d'accéder aux zones d'entraînements et d'utiliser le matériel.

ARTICLE 4 – LES COMPÉTITIONS

Être compétiteur ou compétitrice est un engagement envers son club et son équipe. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, le club est sanctionné et facturé par la FFGYM. Il se doit également d'être régulier dans ses entraînements. Si cet engagement n'est pas tenu, une réorientation vers un groupe non compétitif pourra être décidé par le club.

Pour les compétitions « Départementale » et « Inter-Régionale », le déplacement et la restauration sont à la charge des parents.
Pour les compétitions « Régionale » et « France » au-delà de 150 kms, le club pourra être amené à participer au déplacement, à l'hébergement et au petit déjeuner du gymnaste. Le montant sera fixé selon le lieu et l'horaire de la compétition.

ARTICLE 5 – TENUE DE COMPETITION OBLIGATOIRE

Lors des compétitions par équipe, chaque gymnaste doit avoir :

Pour les filles : un justaucorps de la section à l'**achat (tarif indicatif : 35€ pour les poussines / 80-90€ pour les autres catégories).**

Pour les garçons : un léotard, un short et un sokol de la section à l'**achat** ou possibilité de location en fonction des stocks. Un vide dressing gymnique est organisé tous les ans au mois d'octobre pour vous permettre d'acheter des tenues d'occasions.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES

Pour la sécurité de vos enfants, il est indispensable de les accompagner à l'intérieur du gymnase afin de s'assurer que l'entraînement a lieu. D'autre part, cela vous permettra de recueillir les informations données par voies d'affichage si vous n'avez pas eu l'occasion de consulter notre site internet.

Les adhérents doivent éviter d'introduire dans les locaux du CAB Gymnastique des objets de valeur. La section décline toute responsabilité concernant les vols à l'intérieur ou à l'extérieur du gymnase.

Les entraînements terminés, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident et/ou accident survenu à l'extérieur du gymnase.

L'utilisation du portable est interdite pendant les entraînements et les stages. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les vols et sites consultés par vos enfants.

ARTICLE 7 – DIVERS

Une assemblée générale est prévue une fois par an. Les parents désirant apporter leur aide sont les bienvenus pour :

- **Juger** : aucune connaissance particulière n'est requise. Une formation est à effectuer.
- **Accompagner** les gymnastes vers les lieux de compétition.
- **Aider** à l'organisation des diverses manifestations envisagées.
- **Participer** à la vie du club.

ARTICLE 8 – CHARTES FFG

Je reconnais avoir lu les différentes chartes de la Fédération Française de Gymnastique disponibles au bureau du club.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Date :

Signature :